

REGLEMENT

TOUR DES MONTS DE LA LOIRE 2019

Article 1 :

Le Tour des Monts de la Loire est une épreuve affiliée à la Fédération Sportives et Gymniques du Travail sous le règlement départemental de la Loire FSGT, à défaut, dans l'ordre, le règlement régional FSGT, le règlement national FSGT, le règlement FFC ou celui de l'UCI. Elle se déroule les 31 Mai, 1 et 2 Juin 2019.

Article 2 :

L'épreuve est ouverte :

- Aux catégories 2, 3, 4 et 5 FSGT masculin et à la catégorie féminine pour les trois jours.
- Les coureurs extérieurs à la Loire de 1ère catégorie FSGT peuvent également participer en 2ème catégorie
- L'épreuve est aussi ouverte au coureurs UFOLEP mais avec un décalage d'une catégorie (ex : 1er catégorie UFOLEP => 2ème catégorie FSGT).

L'épreuve se déroule en deux pelotons :

- Peloton 1 : catégories 2 et 3
- Peloton 2 : catégories 4 et 5, féminines et le dimanche aux cadets.

Parcours :

- Vendredi 31 Mai
Prologue : Riorges > Riorges
1^{er} Départ 19h
- Samedi 1 Juin
Etape1 : Civens > Montrond les bains
Départ Fictif à 15H
- Dimanche 3 Juin Matin
Etape2 : Contre la montre | Cuinzier > Cuinzier
1^{er} Départ 8h
Un parcours spécifique par Course.
- Dimanche 3 Juin Après Midi
Etape3 : Mably > Le Donjon
Départ Fictif 15h

Article 3 :

Les engagements seront ouvert à partir du 12 Mars 2019, jusqu'au 19 Mai 2019. Les inscriptions ne sont prises en comptes qu'après règlement. Le nombre total de coureurs sur l'épreuve se limite à 270. Le nombre de coureurs par équipe n'est pas limité. Toutes modifications de coureurs se fera par mail à l'adresse : contact@engagement-easy.fr et aucune modification ne sera validée 10 jours avant l'épreuves. Tout changement de catégorie se fera jusqu'à 10 jours avant l'épreuve. Lors du retrait des dossards et transpondeurs, un chèque de caution de 250 € sera demandé et les licences seront conservées. Aucun engagement ne sera remboursé.

Article 4 :

Toute équipe de moins de quatre coureurs ne pourra pas bénéficier de voiture suiveuse mais plusieurs équipes pourront se regrouper. Chaque peloton est limité à 20 voitures suiveuses. Lors de l'inscription, si aucune voiture n'est précisée, elle ne pourra pas prendre place dans la file des voitures suiveuses. Chaque conducteur de véhicule suiveur doit avoir une licence FSGT, UFOLEP ou FFC. Celle-ci sera demandée lors de la première réunion des directeurs sportifs pour être notée.

Article 5 :

Les coureurs devront laisser le passage aux voitures et motos de la course lorsqu'elles le demanderont sous peine de sanction.

Article 6 :

Chaque coureur devra signer la feuille d'émargement avant chaque départ d'étape. Les signatures seront clôturées 15 min avant le départ des étapes en ligne. Tout coureur n'ayant pas signé la feuille d'émargement sera considéré comme ayant abandonné et ne sera pas classé. Lors du prologue et du contre la montre, les signatures s'effectueront au niveau de la rampe de départ. **Lors des étapes en ligne, les signatures s'effectueront au Podium de départ en équipe complète** par course.

- Samedi 1 Juin à Civens entre 13h30 et 14h30
- Dimanche 2 Juin à Mably entre 14h et 15h.

Article 7 :

Le port du casque est obligatoire pour le prologue, les étapes en ligne et le contre la montre. Les cheveux longs devront être cachés sous le casque.

Article 8 :

Les véhicules suiveurs ne respectant pas le code de la route ou mettant en danger la sécurité des participants, spectateurs et les autres véhicules de la caravane seront mis hors course. De même, en cas de déviation si le véhicule ne la respecte pas, il sera mis hors course. Les dépannages se feront sur le côté droit de la chaussée.

Article 9 :

La présence est obligatoire au protocole de remise des maillots après chaque arrivée en tenue de cycliste complète. Il n'y a pas de cumul de classement lors des différentes étapes. De ce fait, les cinq premiers de chaque classement peuvent être appelés à monter sur le podium. En cas d'absence ou tenue non réglementaire le coureur sera sanctionné :

- Par la remise du maillot au suivant ;
- Rétrogradation des points ou du temps au niveau du porteur du maillot.

Le port des maillots distinctifs est obligatoire tout au long de l'épreuve sous peine de déclassement.

Article 10 :

Tout coureur dont le dossard n'est pas visible sera classé dans le temps du dernier. Tout coureur ayant les dossards pliés, sera sanctionné d'une minute de pénalité.

Article 11 :

Les coureurs de la course 1 effectueront la totalité du parcours. Les coureurs de la course 2 prendront le même départ mais à un horaire différent et auront une distance de course plus courte pour les étapes de l'après-midi. Les coureurs de la course 1 lâchés pourront prendre les roues des coureurs de la course 2 mais en aucun cas les aider, ni les gêner. Les coureurs trop retardés peuvent être arrêtés par les arbitres pour des raisons de sécurité. Ils seront repêchés pour les étapes suivantes. Les coureurs de l'ensemble du peloton, doivent respecter le code de la route sous peine de pénalité et de sanction pour lui-même et l'ensemble de son équipe.

Article 12 :

Les permanences pour la récupération des dossards et transpondeurs auront lieu le Vendredi 31 Mai 2018 à proximité du départ.

Article 13 :

Lors du Tour des Monts de la Loire, aura lieu le Tour des Monts de la Loire Handisport sous la fédération française Handi Sport Cyclisme qui compte pour la Coupe de France Cofidis 2018 de para cyclisme sur route. Ils répondront au règlement de la coupe de France. La course se détaillera de la manière suivante :

- Un prologue le Vendredi 31 Mai à partir de 19h à Riorges
- Etape 1 Samedi 1 Juin, ils effectueront une course en circuit à Montrond les bains avant l'arrivée du Tour des Monts de la Loire. Le départ sera à 14h30
- Etape 2 Dimanche 3 Juin, ils effectueront un contre la montre à Cuinzier à partir de 8h.

Article 14 :

Les réunions de directeur sportif auront lieu avant le départ de chaque étape en ligne :

- Le Samedi 2 Juin 2018 à Civens à 13h ;
- Le Dimanche 4 Juin 2017 à Mably à 13h30.

Article 15 :

Les maillots distinctifs avec par ordre de priorité :

- Maillot Mazda : 1er de la catégorie 2
- Maillot Axa Banque : 1er de la catégorie 3
- Maillot A-I-S : meilleur jeune de la course 1
- Maillot EG Fermetures Roannaise : 1er du sprint course 1
- Maillot Région Auvergne Rhône Alpes : 1er du grand prix de la montagne course 1
- Maillot Cegelec : 1er de la catégorie 4
- Maillot Pella & FSGT : 1er de la catégorie 5
- Maillot Ma Chaumière & Maison du Massif Central: 1er du sprint course 2
- Maillot Santé Mut : 1er du grand prix de la montagne course 2

Equipe d'Organisation